

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, NATHALIE LABELLE, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QU'IL Y AURA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE LAC-DES-ÉCORCES, LE LUNDI 8 MARS 2021 À 17H, AU 672, BOUL. ST-FRANÇOIS, LAC-DES-ÉCORCES, QUÉBEC J0W 1H0.

Au cours de cette session, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

➤ # DPDL210012 ◀

Nature et effets :

Autoriser un agrandissement de 10 mètres carrés d'une résidence en droits acquis, alors que le règlement sur le zonage 40-2004, article 19.8 exige que le total de la superficie d'implantation du bâtiment principal en droits acquis ne puisse excéder 8 % de la superficie du terrain dans le cas d'un terrain non desservi.

Autoriser un agrandissement sur un étage supérieur de la résidence en partie situé dans la bande de protection riveraine alors que le règlement sur le zonage 40-2004, article 19.8 mentionne qu'un bâtiment dérogatoire, protégé par droit acquis, ne peut être agrandi en hauteur s'il est situé dans la rive.

Autoriser la rénovation complète de la galerie existante entièrement située en bande riveraine, de superficie moindre que l'existant contrairement au règlement sur le zonage 40-2004, article 19.3.

Désignation de l'immeuble : 115, Montée Mercier

Lot : 3 314 180

Zone : VIL-10

➤ # DPDL210013 ◀

Nature et effets :

Autoriser la reconstruction complète et l'agrandissement de la galerie en bande riveraine, pour une superficie totale de 22,45 mètres carrés alors que le règlement sur le zonage 40-2004, article 19.3, mentionne qu'une construction dérogatoire protégée par droits acquis peut seulement être entretenue et réparée et l'article 12.3.2 qui mentionne que dans la rive, sont interdites toutes les constructions, tous les ouvrages et tous les travaux.

Désignation de l'immeuble : 687, chemin du Tour-du-Lac-David Nord

Lot : 3 313 637

Zone : VIL-12

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande, dans les 15 jours de la publication du présent avis, soit au plus tard le 5 mars 2021, **par écrit seulement**, adressé à la Municipalité de Lac-des-Écorces :

- par la poste au 672, boulevard Saint-François, Lac-des-Écorces, QC J0W 1H0
- ou par courriel à dg@lacsdecorces.ca.

Les citoyens pourront prendre connaissance des décisions du conseil municipal par le biais de l'enregistrement audio ou vidéo de la session du conseil du 8 mars 2021 qui se retrouvera sur le site Internet de la municipalité dès le lendemain au www.lacsdecorces.ca / Administration / Enregistrement des séances du conseil.

Donné à Lac-des-Écorces, ce 19^e jour de février 2021.

Nathalie Labelle

Nathalie Labelle
Secrétaire-trésorière adjointe

Certificat de publication

Je, soussignée, Nathalie Labelle, secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Lac-des-Écorces, certifie sous mon serment d'office avoir publié, ou fait publier, l'avis ci-haut en affichant une copie à chacun des quatre endroits désignés par le conseil, ce 19^e jour de février 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 19^e jour de février 2021.

Nathalie Labelle

Nathalie Labelle
Secrétaire-trésorière adjointe